

COURRIER DE ROANNE

HEBDOMADAIRE, POLITIQUE, INDÉPENDANT

ABONNEMENTS : Un an, 40 fr. ; — Six mois, 5 fr. 50 c.
INSERTIONS : Réclames, la ligne 25 c., — Annonces, la ligne, 43 c.

RÉDACTEUR EN CHEF : E. CRITOT

BUREAUX : Impasse de la Sous-préfecture,
ouverts de 9 à 11 heures du matin, et de 3 à 5 heures du soir.

Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois,
et sont considérés comme continués, sauf réception d'avis contraire.

Les annonces judiciaires et légales seront insérées en 1870, pour le département de la Loire, dans les cinq journaux suivants : le *Mémorial de la Loire*, le *Journal de Montbrison*, le *Courrier de Roanne*, le *Journal de Roanne* et l'*Écho Roannais*.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser au rédacteur en chef
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

AVIS

Nos abonnés qui auraient à se plaindre d'un retard dans la distribution du *Courrier*, sont priés de nous en informer.

En cas d'irrégularité, nous invitons également nos abonnés à bien faire constater l'heure et le jour de la remise du journal, pour que nous sachions bien qui est responsable du retard.

Roanne, le 9 juillet 1870.

Dans un article ayant pour titre ÉLECTIONS MUNICIPALES, et signé E. Critot, qui a été publié dans son numéro du 26 juin, le *Courrier de Roanne* s'exprime ainsi :

« Admettons que l'on fasse cette remarque que dans le quartier du maire où il y a 700 à 800 électeurs, le nombre des bees de gaz soit aussi nombreux que dans le faubourg de Clermont où il y a 1,500 électeurs, il est certain qu'il y aurait là motif à une plainte très-fondée. Le droit d'être éclairé est le même pour chaque habitant de la ville. » Il y a sur ce passage de l'article du *Courrier*, trois observations importantes à faire.

1^o Le chiffre de 1,500 électeurs que le *Courrier* attribue au faubourg de Clermont, est complètement inexact. Il n'y a au faubourg de Clermont que 940 électeurs, en y comprenant ceux du faubourg St-Clair, du Mayollet et de Fonval, qui forment en réalité trois groupes distincts, qui sont à peu près tous établis en dehors des limites de l'octroi et par conséquent ne participent ni aux charges, ni aux avantages de la ville. Tout au plus, pourrait-on porter le nombre des électeurs du faubourg de Clermont à 973, en y ajoutant 33 électeurs, qui dans les précédentes élections municipales, n'ont pas voté avec ce faubourg et qui, bien que domiciliés sur la rive droite de Renaison, appartiennent en réalité au quartier du Rivage.

2^o « Le quartier du maire » c'est-à-dire la rue Impériale, n'a subi pour l'éclairage aucun changement depuis que le maire est en fonctions. On croit savoir que l'éclairage de cette rue, sans les modifications nécessitées par la destruction de la terrasse des Capucins, est toujours resté le même depuis 25 ans.

3^o Sur 260 bees de gaz qui éclairent la ville de Roanne, le faubourg de Clermont en a 17 qui ont tous été placés sous l'administration actuelle, savoir 3 en 1861, 8 en 1863, 1 en 1866, 5 en 1869.

Le *Courrier* dans l'article signé E. Critot, dit que l'éclairage actuel c'est-à-dire un éclairage de 17 bees de gaz, n'est pas suffisant pour 1,500 électeurs. Nous avons constaté d'abord que le faubourg de Clermont n'a que 940 électeurs. Mais ce n'est pas ce chiffre de 940 électeurs qu'il faut prendre pour base. Sur ce nombre en effet, 430 seulement, habitent des rues classées, c'est-à-dire à la charge de la ville. Or, 17 bees de gaz pour 430 électeurs, c'est une proportion égale, sinon supérieure, à celle des quartiers les plus fréquentés de la ville.

Il reste au faubourg de Clermont, 510 électeurs qui ne sont pas éclairés et dont la situation mérite d'être prise en sérieuse considération. Mais si ces 510 électeurs ne sont pas éclairés, c'est que les uns sont des électeurs ruraux, habitant des maisons disséminées dans la campagne et que les autres, le plus grand nombre, habitent des rues qui n'appartiennent point à la ville. Tant que ces rues ouvertes par des particuliers n'ont point été acceptées par le conseil municipal, elles ne peuvent recevoir, la loi est formelle, ni bees de gaz ni bornes-fontaines. Les habitants ont fait des pétitions pour demander cette acceptation de leurs rues. Le maire croit qu'il peut, en quelques points, être satisfait à leur demande. Le conseil municipal n'a ajourné sa décision, que jusqu'à ce que les pétitionnaires aient complété le dossier exigé par la loi. Les 510 électeurs non éclairés ou insuffisamment éclairés du faubourg de Clermont doivent donc tout d'abord satisfaire aux conditions qui permettent de leur donner des fontaines et des bees de gaz, c'est-à-dire faire classer leurs rues.

S'ils avaient droit de se plaindre, ce serait de ceux qu'ils se sont opposés au classement de ces rues. Or, personne ne s'y est opposé plus énergiquement que le *Courrier de Roanne*. Dans ses numéros du 27 février et du 6 mars 1870, et dans deux autres, l'un faisant partie de la chronique locale signée E. Critot, l'autre signé E. Critot, il a demandé que les rues au midi de la route de Clermont, qu'il appelle « le quartier du Rivage » ne soient pas acceptées par la ville, c'est-à-dire, par une conséquence ne soient pour le moment ni éclairées ni desservies par les fontaines.

Comme il se fait, que le même journal le *Courrier*, par la plume du même rédacteur, monsieur Critot se plaigne, le 26 juin, des conséquences de ce qu'il a demandé le 27 février et le 6 mars ?

RÉPONSE AU COMMUNIQUÉ.

Ma première intention était de refuser l'insertion du Communiqué que l'on vient de lire.

Le maire de Roanne, comme tout fonctionnaire, a le droit de répondre, par la voie du communiqué, à une attaque dirigée contre son administration ; mais il est de toute évidence qu'il ne saurait transformer ce droit de défense personnelle en un droit d'insertion gratuite.

Rien n'autorisait M. Boullier à adresser un communiqué au *Courrier de Roanne* dans les circonstances présentes.

Voulant indiquer aux électeurs la façon dont, suivant nous, leur programme devait être conçu, j'avais pris pour exemple, la question de l'éclairage, et je disais :

« Supposons que dans un quartier plus habité que l'autre, il y ait moins de bees de gaz dans le premier que dans le second, comme le droit d'être éclairé est le même pour tout le monde, il en faudrait déduire cette règle : « L'éclairage sera distribué proportionnellement à la population. »

En quoi cela regardait-il M. Boullier ?

Qu'il y ait dans le faubourg Clermont 1,500 électeurs, ou qu'il y en ait 973, qu'importe ? Si je commets une erreur matérielle ; elle ne porte aucun préjudice à la bonne opinion que l'on

peut avoir, si on le veut, de l'administration du maire de Roanne. Ce n'est pas en vertu d'un arrêté administratif qu'une rue est plus ou moins habitée.

Le communiqué m'apprend que le quartier du maire n'a subi pour l'éclairage aucun changement depuis que le maire est en fonctions. Je n'ai jamais dit le contraire : Et puis d'ailleurs, en quoi cela peut-il m'intéresser ? Je n'ai parlé ni d'une administration ni de l'autre. Voulant me faire comprendre, je suis parti d'une hypothèse toute gratuite ; comme j'aurais pu dire : Je suppose qu'on puisse aller en ballon jusque dans la lune, que de gens iraient y chercher fortune !

La phrase dont M. Boullier fait le sujet d'un communiqué n'avait ni une autre prétention, ni une autre portée.

Je le répète, j'aurais été parfaitement fondé à refuser l'insertion du communiqué, et je n'aurais pas hésité à le faire si je n'avais remarqué qu'il contenait une insinuation malveillante dirigée contre moi.

En terminant sa prétendue réponse à une attaque qui n'existe que dans son cerveau, M. Boullier parlant des habitants du quartier Deryvoire dit :

« S'ils avaient le droit de se plaindre, ce serait de ceux qui se sont opposés au classement de ces rues. Or personne ne s'y est opposé plus énergiquement que le *Courrier de Roanne*. »

Cette attaque est d'une bonne foi au moins douteuse. M. Boullier connaît assez la loi pour savoir que si les habitants du quartier Deryvoire ont à se plaindre de quelqu'un, c'est de M. Boullier seul, qui a laissé construire des maisons et percer des rues, sans avoir exigé les formalités préalables prescrites par la loi.

M. Boullier sait très-bien que dans les attaques auxquelles il fait allusion, je n'ai fait que protester contre la trop grande habileté (?) de M. Deryvoire.

M. Boullier sait très-bien qu'au conseil municipal on s'est beaucoup plus énergiquement qu'au *Courrier de Roanne*, opposé au classement de ces rues.

Néanmoins le communiqué semble rejeter sur moi toute la responsabilité d'un fait qui n'est dû absolument qu'à l'influence combinée de la négligence de M. Boullier et de l'adresse commerciale de M. Deryvoire.

Pourquoi ? Je le dirai très-prochainement ; car je ne suis pas dupe de cette fausse attaque et je ne me refuserai certainement pas le plaisir de dévoiler les petites ruses que l'on imagine dans le cercle intelligent du maire de Roanne.

Em. CRITOT.

Elections Municipales

Quelques réunions privées ont eu déjà lieu dans divers quartiers de la ville, au sujet des prochaines élections municipales.

On a mis en avant, paraît-il, plusieurs personnes qui sont loin d'être sympathiques au parti démocratique et dévouées aux intérêts trop longtemps négligés ou méconnus de la classe ouvrière.

Ce premier résultat n'a rien qui nous étonne et encore moins qui nous alarme.

Dans des groupes peu nombreux, les raisons personnelles, les affections, les services individuels rendus, peuvent obtenir gain de cause ; en présence de plusieurs centaines d'électeurs, ces plaidoyers chaleureux en faveur d'un ami, non-seulement n'auront aucun succès, mais n'oseront même pas se produire.

Toutefois, comme nous tenons à étouffer, autant que possible, tout germe de division ; comme il est mauvais par principe, que dans des discussions qui doivent s'inspirer de l'intérêt public, on laisse se produire des arguments empruntés à la vie privée, comme nous croyons qu'une confusion faite au profit de certains hommes dont les tendances réactionnaires sont connues, est, au point de vue démocratique, un outrage direct adressé à notre parti, nous considérons comme un devoir d'inviter tous les électeurs dont les convictions sont acquises aux idées démocratiques, tous ceux qui ont repoussé le plébiscite du 8 mai, à se séparer d'une façon définitive des électeurs qui proposeront comme candidats les signataires du manifeste plébiscitaire, et tous ceux qui, à Roanne, sont reconnus comme les soutiens déterminés du drapeau réactionnaire et de l'influence cléricale.

Certes, nous ne contestons à personne le droit de dire tout haut ce qu'il pense. Ce n'est pas du *Courrier de Roanne* que partira jamais une attaque contre la liberté de la pensée et de la parole. Que chacun défende son opinion et s'en fasse

gloire, s'il lui convient. Sur ce point, nous n'avons pas à intervenir.

Mais nous protestons contre toute alliance équivoque, contre ces réunions où viennent se coudoyer des hommes d'opinions diverses ; nous tenons à éviter à nos amis le déplaisir d'entendre prôner les vertus absentes de quelques-uns de nos adversaires et nous leur disons ceci :

Comptez-vous : chassez les ennemis et les faux frères ; puis réunissez-vous entre vous seulement, et choisissez parmi ceux qui ont vos idées et qui vous comprendront ; mais surtout n'allez pas prendre un homme parmi nos adversaires, sous le prétexte aussi naïf que dérisoire de le convertir.

Ainsi, que dès à présent une ligne de séparation bien nette se forme, que tous les démocrates de Roanne se cherchent et se comptent, et surtout qu'ils ne se réunissent qu'entre eux. Si par suite d'une erreur ils s'égarent au milieu d'hommes d'opinions contraires aux nôtres ; qu'ils se retirent dès qu'ils s'apercevront de leur méprise.

Et d'ailleurs qu'iraient-ils chercher dans ces réunions ouvertes à tout venant et à toute opinion où l'on pose en défenseurs des intérêts de la ville, ceux qui ne sont connus que pour les avoir constamment sacrifiés à leurs caprices ou à des convictions personnelles contraires à la volonté générale ? Des critiques injustes dirigées contre le parti démocratique, si nos adversaires ne prennent pas le soin de déguiser leur pensée ; s'ils sont de mauvaise foi, des serments et des promesses peu sincères.

Devant une telle alternative ne vaut-il pas mieux faire d'une façon absolue deux camps qui ne se confondront pas ?

Du reste, nous sommes heureux de le dire, cette nécessité de repousser les avances du parti opposé a été généralement comprise et on ne nous a cité qu'une seule réunion où quelques démocrates ont été se fourvoyer et s'exposer à entendre faire chaudement l'éloge de la fine fleur du parti clérical. Nous les croyons, par cela seul, suffisamment punis de leur méprise.

Dans les autres quartiers, on n'a encore entendu aucune note discordante.

Au milieu des réunions, aucune voix ne s'est élevée en faveur de ceux que nous combattons ; et s'il est un sentiment qui soit admis par tous les électeurs démocratiques, c'est le sacrifice complet des préférences personnelles à l'opinion de la majorité.

Cette union, cette discipline, est d'ailleurs la première condition du succès. Elle a toujours fait la force de notre parti, et nous espérons qu'elle s'affirmera une fois encore aux élections municipales.

Quant aux quelques esprits indisciplinés dont la précipitation et l'imprudence ont nécessité cet appel à une union aussi forte que possible, nous les engageons, dans leur propre intérêt, à ne pas faire plus longtemps œuvre de discorde : Leur quartier est habité principalement par des ouvriers qui ne se paieront pas de belles paroles et qui ne laisseront pas imposer des hommes qui ne comprennent pas ou ne veulent pas comprendre leurs justes griefs. Qu'ils rentrent donc dans l'ombre et restent au milieu de leurs amis, au lieu d'aller entreprendre une campagne malheureuse qu'ils ne mèneraient pas à bien. C'est un sage conseil que nous croyons leur donner.

Pour nous résumer en deux mots, nous recommandons à nos amis de repousser avec la plus grande énergie, toute alliance équivoque ; toute proposition tendant à créer la désunion et la discorde, toute opinion contraire à celle de la majorité du parti démocratique.

Que ce conseil soit suivi et nous pouvons attendre en toute sécurité le résultat des prochaines élections.

Em. CRITOT.

EST-CE LA GUERRE ?

Tout est en suspens dans le monde politique. Le Corps législatif prête, à peine, attention à la discussion du budget. La pétition des princes d'Orléans, qui avait failli provoquer la discorde parmi les membres de la gauche, est déjà oubliée.

Il n'est point de nouvelle qui offre quelque intérêt, en présence de deux éventualités de guerre qui ont surgi tout à coup. En Chine, on a, paraît-il, massacré nos nationaux et parmi eux le comte de Rochechouart, secrétaire du représentant de la France près le Céleste-Empire. En Espagne, on est sur le point de donner la couronne à un prince Prussien, à une créature du comte de Bismarck, le prince de Hohenzollern.

On verra plus loin comment la France a répondu à la nouvelle relative à l'Espagne, et combien, à cette occasion, le langage de M. de Grammont, ministre des affaires étrangères, a été catégorique.

La Chambre a accueilli avec enthousiasme la déclaration presque belliqueuse du gouverne-

ment français ; nous verrons bientôt si, sur ce point, elle était d'accord avec l'opinion publique ; mais où elle a manqué de sens politique, pour ne pas dire plus, c'est en ne demandant pas elle-même la révocation immédiate de nos ambassadeurs en Espagne et en Prusse. Le corps diplomatique nous coûte assez cher, pour qu'il ne nous expose pas à une duperie comme celle qui vient de s'accomplir à nos dépens. Il est par trop ridicule que notre ambassadeur en Espagne soit informé plus tard que la *Gazette de France*, des négociations qui ont abouti au choix du prince de Hohenzollern, comme roi d'Espagne.

Jusqu'ici nous ne sommes en présence que d'un conflit diplomatique, mais il est à craindre que la guerre ne soit prochaine.

Le cabinet de Madrid est d'accord avec le maréchal Prim, auteur de cette alliance Prusso-Espagnole ; et les menaces de la France pourraient bien ne faire qu'activer un dénouement qui sera sans doute le point de départ des plus graves complications. Et cette issue est d'autant plus à redouter que la situation de la France est, en ce moment, pleine de périls.

En Italie, nous soutenons le pape ; Nous sommes menacés d'une expédition en Chine.

Si une guerre avec l'Espagne nécessite une troisième diversion, il est fort à craindre que M. de Bismarck ne profite de cet affaiblissement pour nous attaquer avec toutes ses forces, et tenter de restaurer l'empire d'Allemagne, et en soutenant le prince de Hohenzollern, l'empire de Charles-Quint.

On compte un peu sur l'intervention des autres puissances. Néanmoins il y a lieu d'être inquiet.

Em. CRITOT.

NOUVELLES POLITIQUES

La *Nouvelle Presse libre*, fait les réflexions suivantes au sujet de l'accueil enthousiaste qui vient d'être fait à Varsovie à l'empereur Alexandre :

L'empereur de Russie, dit-elle, est arrivé hier à Varsovie, où l'on avait pris les mesures les plus étonnantes pour jouer devant le czar une comédie tout à fait dans le genre russe. La police a fait tout ce qu'elle devait pour donner à l'ancienne capitale de la Pologne un air de contentement et de fête. On ne peut pas dire cette fois, comme Platen dans les chants polonais : « L'empereur danse à Varsovie ; » c'est plutôt Varsovie qui, sur les ordres de l'autorité, va danser devant l'empereur. Bien plus, on ne parlera que russe et tout le monde, naturellement, sera on ne peut plus heureux. Le czar sera aussi complètement trompé qu'il peut le désirer.

A ce sujet, les journaux russes annoncent que des jeunes gens ont tenté, à l'aide d'affiches et de proclamations, de persuader au public de ne pas sortir dans les rues à l'arrivée de l'empereur Alexandre à Varsovie, et de revêtir des habits de deuil. Le bon sens de la majorité des habitants a fait promptement justice de cette tentative de manifestation, ajoutée la *Gazette russe de Saint-Petersbourg*.

Nous croyons que la *Gazette* impute au bon sens de la majorité un mérite qui revient de droit à l'activité de la police russe.

D'après les correspondances de Tauris, en Perse, reçues par les journaux russes, l'entrevue entre l'empereur de Russie et le schah de Perse est résolue. Cette entrevue aura lieu à Tiflis, au Caucase, dans le mois d'août prochain.

Nous l'avons toujours dit, le dogme de l'infaillibilité sera fécond en résultats. Avant sa promulgation, il produit déjà son effet.

C'est ainsi que la nombreuse colonie des Tchèques résidant à Saint-Petersbourg vient de prendre la résolution suivante :

Si l'infaillibilité de l'évêque de Rome est proclamée comme un dogme, tous les Tchèques résidant à Saint-Petersbourg se convertiront à la religion grecque-russe-orthodoxe.

En Autriche, on se prépare également à faire au fameux dogme un accueil qui l'engage à rebrousser chemin au plus vite.

Sur l'invitation du comte de Beust, M. Andrassy a déclaré que le cabinet hongrois répondrait à la proclamation de l'infaillibilité par une série de mesures légales énergiques, la disposition des esprits dans les cercles parlementaires de Pesth étant telle que les mesures du gouvernement, quelque radicales qu'elles fussent, ne rencontreront aucune résistance.

Nous devons ces détails au correspondant berlinois de la *Gazette de Leipzig*, dont les sources d'information sont d'ordinaire très-sérieuses.

La *Correspondance Bukler* rapporte un fait qui mérite d'être consigné :

« Le procureur général de Gratz avait fait confisquer un numéro du journal le *Libre penseur*, sous la prévention d'attentat à la religion catholique, parce que cette feuille s'était occupée des abus commis dans le confessionnal. Le tribunal de première instance et la cour d'appel de Gratz se sont refusés à poursuivre. L'article en question, — disent les deux exposés de motifs, — ne contient aucune insulte à l'Église catholique ; il ne fait que ridiculiser des abus ; en effet, l'expérience prouve que des jeunes filles innocentes sont corrompues dans le

confessionnal par des entretiens détaillés sur des choses dont elles apprennent l'existence par le confesseur; il a même avéré que le confessionnal a servi à des fins électorales et à d'autres menées...

Dans la Liberté, M. de Girardin annonce que, seul propriétaire du journal la Liberté, il vient de vendre la propriété de ce journal à un de ses neveux, M. Détrouy, sans se réserver la plus petite part de propriété ni le plus petit droit de contrôle.

« Ainsi, dit M. de Girardin, il est expressément entendu qu'à partir de ce jour je deviens étranger à la direction et à la rédaction de la Liberté, ce qui ne veut pas dire que j'y serai indifférent. En toutes circonstances décisives, où le concours de mon expérience lui sera utile, elle peut compter qu'il lui suffira de le réclamer pour l'avoir. »

Une nouvelle candidature au trône d'Espagne, celle d'un prince prussien, Léopold de Hohenzollern, est l'objet de si vives préoccupations qu'à la suite d'une demande d'interpellation, M. le ministre des affaires étrangères a cru devoir feire le 6 juillet, la déclaration suivante au Corps législatif.

Messieurs, je viens répondre à l'interpellation qui a été déposée hier par l'honorable M. Cochery.

Il est vrai que le maréchal-Prim a offert au prince Léopold de Hohenzollern la couronne d'Espagne et que ce dernier l'a acceptée, mais le peuple espagnol ne s'est point encore prononcé, et nous ne connaissons point encore les détails vrais d'une négociation qui nous a été cachée. Aussi une discussion ne saurait aboutir maintenant à aucun résultat pratique.

Nous n'avons cessé de vous témoigner nos sympathies à la nation espagnole et d'éviter tout ce qui aurait pu avoir les apparences d'une immixtion quelconque dans les affaires intérieures d'une noble et grande nation en plein exercice de sa souveraineté; nous ne sommes pas sortis, à l'égard des divers prétendants au trône, de la plus stricte neutralité et nous n'avons jamais témoigné pour aucun d'eux ni préférence ni éloignement.

Mais nous ne croyons pas que le respect des droits d'un peuple voisin nous oblige à souffrir qu'une puissance étrangère, en plaçant un de ses princes sur le trône de Charles-Quint, puisse déranger à notre détriment l'équilibre actuel des forces en Europe (Bryants applaudissements), et mettre en péril les intérêts et l'honneur de la France. (Nouveaux applaudissements.)

Cette éventualité, nous en avons le ferme espoir, ne se réalisera pas. Pour l'empêcher, nous comptons à la fois sur la sagesse du peuple allemand et sur l'amitié du peuple espagnol.

S'il en était autrement, forts de votre appui, Messieurs, et de celui de la nation, nous saurions remplir notre devoir sans hésitation et sans faiblesse. (Longs applaudissements répétés.)

D'autre part, comme si une éventualité de guerre ne suffisait pas, les journaux du 7 juillet publiaient les dépêches suivantes.

Londres, 6 juillet.

Le Morning-Post publie une dépêche télégraphique de Tien-Tsin, 25 juin, annonçant qu'une insurrection organisée a éclaté le 21 juin à Pékin. M. de Rochechouart, chargé d'affaires de France, le consul français, tous les prêtres et religieux français, ont été massacrés; la cathédrale a été brûlée entièrement. Des Russes ont été compris dans le massacre.

Le Morning-Post compte sur une vigoureuse action combinée des nations européennes, si la nouvelle se confirme.

Londres, 6 juillet.

Une nouvelle dépêche de Tien-Tsin, 25 juin, ajoute aux détails donnés par le Morning-Post, que

FEUILLETON DU COURRIER DE ROANNE.

SYLVINE

par Mary LAFON.

Le baron regarda Sylvine, qui confirma par un sourire le mensonge de son cousin; heureux dès lors de n'avoir plus à rougir devant son neveu d'une action qu'il se reprochait comme indigne de ses ancêtres, il redressa sa grande taille, remit le tricorne dans sa position ordinaire et dit en se frottant les mains:

— Voyez-vous la petite rusée! Ah! vous nous faites des mystères! Eh bien! pour vous punir... vous allez danser tout de suite avec votre cousin!

— Y pensez-vous, mon ami! murmura madame de la Tourille, Georges doit être fatigué!

— Bah! la danse délassé! J'aurais fait dix lieues à son âge pour un menuet avec vous, et il est de la bonne souche, n'est-il pas vrai garçon?

— Si, mon oncle!

— Allez mes enfants! et comme dit l'auteur du Devin du Village que j'ai vu jouer une fois, quoique je déteste les badinades et les spectacles. « Allez danser sous les ormeaux! »

Cet ordre fut exécuté avec empressement. Heureux de se trouver ensemble et seuls par leur intimité, au milieu de la foule, les jeunes gens prirent leur volée comme deux oiseaux, et quelques minutes après, ils émerveillaient par leur bonne grâce la population de Saint-Avertin. Les bourrées locales furent suspendues, on fit cercle autour d'eux, et l'orchestre rural, sur l'invitation de Georges, ayant joué une valse allemande, l'enthousiasme des spectateurs, en les voyant effleurer à peine la terre et passer comme un tourbillon, ne connut plus de bornes.

Parmi ceux qui applaudissaient chaleureusement de la voix et du geste, Sylvine, car les femmes sont douées d'une perspicacité supérieure en ce qui les touche, distinguait deux étrangers dont le costume bien que très-simple et les manières trahissaient les qualités. Le plus âgé, se penchant vers son compagnon, à la fin de la valse, laissa échapper quelques mots perdus à demi avant d'arriver à l'oreille de Georges, mais qui amenèrent une vive rougeur sur les joues de Sylvine. Prétendant aussitôt à la fatigue, elle ne voulut plus danser, et prenant gaiement la bras de sa mère, ivre de joie de son succès, elle l'entraîna,

trois Russes ont été tués. Le 22, l'ordre était rétabli et depuis ce jour les étrangers n'avaient plus été attaqués.

Le rapport sur la proposition de loi tendant à abroger la loi de 1855 sur les pensions des veuves des grands fonctionnaires contient l'édifiant tableau suivant.

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes Mmes. Joly, veuve Ducos (12,000 fr.), Pascalis, veuve Fortoul (12,000), Milhet-Belisle, veuve du comte de Martignac (6,000), Archambault-Dulays, veuve du général Aupick (6,000), Gauthier, comte de Lacépède (6,000), De Lasalle, veuve du général Grenier (6,000), Sobhè, veuve du général Bonnet (6,000), Poupard de Neulize, veuve du vice-amiral Vaillant (6,000), D'Amabric, veuve du général Pelet, Festugière, veuve du général Espinasse (12,000), Caze, veuve de l'amiral Parseval-Deschènes (12,000), Beupoil de St-Aulaire, veuve du duc Decazes (6,000), Dechambre, veuve du général de Bar (8,000), Boniface, veuve Bineau (12,000), Thomas, veuve Barthe (10,000), Simon, veuve de l'amiral Hamelin (12,000), Valera de la Paniega, veuve du maréchal Pélissier (20,000), Guillou, veuve de l'amiral Romain-Desfossés (20,000), Melly, veuve Rossi (6,000), Bonnet (les enfants) (3,000), De Lacrosse (la fille) (6,000), Tournier, veuve du général d'Hautpoul (10,000), De Malus, veuve du général Gueswiller (5,000), Thouvenel (le fils) (5,000), Thouvenel (le fils) (5,000), De Ricci, veuve du comte colonna Valweski (20,000), Magnan, veuve Ohier (fille du maréchal) (5,000), Coz, veuve de l'amiral Charnei (12,000), Lota, veuve Troplong (20,000), De Leuillon, Thorigny (la fille) (3,000), Total: 370,000 fr.

Le Réveil fait suivre ce tableau des réflexions suivantes:

Telles sont les sommes accordées à des personnes jouissant, pour la presque totalité de revenus personnels considérables, alors que les institutrices, les directrices de postes, les veuves des petits employés, sont plongées dans un dénûment presque absolu.

Il est vrai que la France est assez riche pour payer sa gloire!

Chronique locale

Enfin il a plu; mais si peu... que deux heures après la fin de l'orage on n'en trouvait plus trace dans les rues.

Au sujet de ces quelques gouttes d'eau tombées hier au matin, nous croyons utile d'appeler l'attention sur un fait qui, bien certainement, a été observé par d'autres que par nous.

Lorsqu'après une sécheresse un peu longue, la pluie tombe sur une ville aussi mal tenue que l'est Roanne sous l'administration actuelle, on sent aussitôt s'élever une odeur terreuse et nauséabonde. Ce fait s'explique facilement. Le balayage se fait ici d'une façon très-sommaire. Il y a même certaines rues où les ordures se placent et se capitalisent avec les intérêts en toute liberté. Devant le bureau du Courrier de Roanne notamment, il y a presque constamment une réserve de débris de légumes et autres malpropretés qui fait le désespoir des habitants de cette rue. Il est bien entendu que ceci n'est que l'énoncé d'un fait, et nous n'en faisons pas matière à un reproche dirigé contre M. Boullier. Nous sommes d'assez bonne composition pour comprendre que

le maire de Roanne ne peut pas tout faire. Diriger un bureau de communiqués, chauffer les élections de la section de l'Est, faire donner des boulettes aux chiens non muselés, dresser des procès-verbaux contre les gens qui prennent de l'eau contrairement aux arrêtés, et tenir la main au bon entretien des rues.

Seulement si nous faisons cette petite concession, on nous reconnaîtra bien le droit de constater que beaucoup de rues sont mal tenues.

Si on avait de l'eau en abondance, il n'y aurait que demi-mal dans le fait que nous signalons; parce qu'on pourrait arroser et l'eau entraînerait avec elle soit dans le sol, soit vers l'égoût, les ordures qui séjournent sur la terre et s'y décomposent avec d'autant plus de rapidité que la chaleur est plus grande.

Mais on ne le sait que trop; l'arrosage de Roanne est confié au ciel seul qui s'oublie ou nous oublie depuis trois mois, et qu'arrive-t-il? C'est que la ville devient un véritable foyer de miasmes qui se dégagent sous l'influence des premières gouttes d'eau.

Voilà d'où provient cette odeur malsaine qui s'élève aussitôt que la pluie, arrive après une sécheresse un peu longue.

Un pareil état de choses est essentiellement contraire à l'hygiène; et si des pluies torrentielles succédant tout à coup à ce manque d'eau qui subsiste depuis si longtemps provoquaient une épidémie, il est certain que toutes les villes comme Roanne offriraient beaucoup de prise à la maladie et à la mortalité.

Ces probabilités d'épidémies préoccupent déjà les esprits: On sait que la variole continue ses ravages à Paris; dans plusieurs contrées les bestiaux sont malades; et l'on a observé qu'en général les épidémies suivent de très-près les épizooties.

Il est donc plus regrettable que jamais, qu'à Roanne l'approvisionnement d'eau soit aussi insuffisant. Nous n'en faisons pas un crime à l'administration municipale.

Lorsqu'elle a adopté le système d'alimentation dont on reconnaît aujourd'hui l'impuissance, elle agissait de très-bonne foi et croyait avoir tout prévu. Mais une étude sérieuse et attentive aurait pu, croyons-nous, révéler l'insuffisance de l'organisation actuelle; et si M. Boullier dont on connaît l'influence sur le conseil municipal, avait voulu s'occuper sérieusement d'organiser à Roanne un service d'eau complet à l'abri de toute éventualité, il est hors de doute qu'il aurait acquis, même au prix de grands sacrifices, des titres à la reconnaissance de la ville, et aurait peut-être conjuré de graves dangers.

Encore une fois, nous n'entendons pas rendre M. Boullier responsable de la gêne actuelle et des événements qui peuvent survenir.

Nous ne lui reprochons pas de n'avoir pas agi; mais s'il avait eu plus d'initiative, et si, au lieu d'avoir toujours les yeux tournés vers le ciel et vers les clochers, il avait bien voulu abaisser ses regards vers la terre et la maintenir dans un état permanent de salubrité, nous l'en aurions félicité.

Em. CRITOT.

Monsieur le rédacteur en chef,

Au moment de l'apparition des programmes centre droit et centre gauche, le Courrier de Roanne donnait déjà quelques avis aux électeurs, se basant sur cette hypothèse, que les maires, pris dans le sein du conseil municipal, seraient nommés par l'Empereur.

Cette modeste prévision n'ayant pas été dépassée, il s'agit donc aujourd'hui pour les électeurs d'écarter impitoyablement du conseil les hommes, dont le mandat expirant a été loin de les satisfaire et ceux qui les menaceraient des mêmes errements, tout en regrettant parfois de ne pouvoir les laisser aller dans un conseil où l'expérience et les lumières acquises trouveraient certainement leur utilité.

A Chaque commune maintenant et à chaque électeur de la commune de se souvenir de ce qu'a produit une gestion de cinq années, et des faits qui ont

raillés que vous êtes un peu étonné de mon propos présentement.

— Oui, j'en conviens sans peine; j'étais loin de m'y attendre...

— C'est pourtant bien vrai; je vous quitte car de tout par-devant le notaire à une seule condition.

— Elle serait fort difficile si je la refusais...

— Je le crois, dit l'usurier grimacant un sourire et puisant de nouveau avec satisfaction dans sa tabatière de corne.

— Voyons, faites-la moi connaître.

— Oh! mon Dieu; elle est acceptable; c'est que je laisserai tout mon bien, cent mille livres environ en terres ou fêus, à mademoiselle votre fille!

— A Sylvine!

— Oui, je l'aime cette jeunesse.

— Et vous voulez lui laisser votre héritage?...

— Oui, oui, mais le plus tard possible! à moins que nous ayons de la famille.

— Plait-il? s'écria le baron bondissant de son siège; est-ce que j'ai bien entendu? que prétendez-vous, mon Mathieu?

— Je prétends épouser légitimement mademoiselle votre fille!

— Tu manant! Le bruit de la chute de l'usurier roulant sous la table et de sa chaise culbutée couvrit les derniers mots.

Sylvine arrivait à ce moment toute joyeuse avec sa mère et son cousin; le baron, pourpre de colère, saisit son bras et regagna le château sans prononcer une parole.

Ce vieux manoir, dont il ne restait depuis des siècles qu'une tour qui avait fini par donner son nom à la famille, était dans un état de ruine et de délabrement beaucoup trop en harmonie, hélas! avec les sentiments actuels du propriétaire. Les orties, les ronces et la grande bardane se disputaient la cour, qui fermaient jadis un mur tout créché et un portail en fer dont il ne restait qu'un balant. La façade de la maison disparaissait sous un monceau de lierre, et des ormeaux rabougris, mais d'une puissante verdure, semés là par le vent croissaient dans les pierres disjointes et jusque sur les combles, habités fraternellement par les ramiers, les passereaux et les mésanges.

L'intérieur du logis, presque démeublé, révélait encore plus éloquemment la situation pécuniaire du digne gentilhomme. Trois fauteuils en velours jaune d'Utrecht, quelques chaises de paille, un sofa de satin fané et des tapisseries en laine, déchirées et couvrant imparfaitement les murailles, composaient toute la décoration du salon. M. de la Tourille s'y promena quelques instants avec agitation, puis rompan tout à coup le silence:

prouvé de la part des administrateurs plus ou moins d'habileté, plus ou moins de partialité et enfin un respect plus ou moins grand de la liberté électorale et de leurs administrés.

En ce qui concerne la commune de Neulize, je crois utile de rappeler à mes cohabitants les faits et gestes administratifs qui ont pu frapper ma faible intelligence, dont nous avons profité et dont nous sommes appelés à profiter longtemps encore.

Je prends le maire et l'adjoint, en qui seuls se résument l'administration?

N'est-il pas de notoriété que quiconque va demander une solution au maire qui habite à une demie-heure du bourg, est invariablement renvoyé à M. l'adjoint, qui, lui, le plus souvent, éprouve le besoin de consulter son greffier, quand il ne vous renvoie pas directement à lui, et dans ce cas le résultat probable de vos pérégrinations est un non possumus, qui ne cède plus qu'à des considérations sous-préfectorales ou préfectorales, si toutefois vous avez pour vous un droit évident, indiscutable.

Comme police, il faut l'avouer, il est certain que M. l'adjoint ne trouverait peut-être pas son égal. C'est plaisir de voir l'extrême obligation avec laquelle il se prête à remplir les fonctions attachées à ce titre. Dimanche et jour de fête carrillonnée, il se rend de sa personne, accompagnée de celle du garde-champêtre, chez tous les débitants et fait fermer tous les débits à l'heure réglementaire. Sous ce rapport il ne faudrait donc pas songer à le remplacer car nul autre ne voudrait se soumettre aussi exactement à ce régime hebdomadaire.

Avant toutefois de se décider à le porter à ce titre sur leurs listes, les électeurs feront bien de se souvenir de ce procès-verbal, suivi d'un jugement léger, il est vrai, dressé contre les conscrits, qui faisaient sans autorisation le tour de la place au son du tambour, et regarderont maintenant certains faits, que je n'ai nullement charge de dénoncer mais qui prouvent de la part de M. l'adjoint une indulgence qui contrastait singulièrement avec le procès-verbal dressé sans hésitation aucune contre des jeunes gens en contradiction avec la loi peut-être mais en somme inoffensifs.

Quant aux contribuables et patentables je ne doute nullement qu'il ne puissent eux aussi être satisfaits. Ils ont encore devant eux une longue série de centimes additionnels, suite inévitable de la construction d'une église, dont probablement seuls nos petits enfants verront le clocher.

La façon dont cette année même les patentes ont été je ne dis pas augmentées mais doublées, c'est le mot, à du prouver aux moins sensibles avec quel soin jaloux et avec quelle fermeté nos intérêts étaient défendus par nos administrateurs. MM. les contrôleurs et inspecteurs des contributifs peuvent dans notre commerce expérimenter en toute assurance jusqu'où peut-être poussée la toute nécessité par les appétits budgétaires; je n'ai jamais su qu'aucun obstacle y ait été apporté.

Ai-je besoin de dire maintenant que comme contre-poids la commune possède en cartons des plans, ligne droite, ligne courbe, à rendre jaloux M. Hausmann lui-même.

Un jour c'est un propriétaire dont ces Messieurs arrêtent les travaux bien à regret sans nul doute, mais il s'agissait de l'agrandissement de la place (il n'en existe guère de plus vaste), et le plan était là; toutefois il manquait quelque chose à ce plan, car au bout d'une quinzaine de jours le dit propriétaire pouvait continuer ses travaux et conserver son alignement. Une autre fois c'est une maison crépète malgré un autre plan, décrépite alors en vertu de ce plan, et qui aujourd'hui se trouve recrépète, parce que probablement encore il manquait une chose essentielle à ce plan.

Les habitants de la campagne aussi bien que ceux du bourg, surchargés d'une quatrième journée de prestation, n'ignorent pas que cette mesure est due uniquement à l'entraînée éloquence de M. l'adjoint, qui cependant cette année ne savait où faire employer les dites journées, les travaux sur la route de St-Just la Pendue, étant forcément suspendus faute de quoi payer à Mue veuve Brouard la somme de 7 à 800 fr. pour une commune si riche en plans, c'est pauvre!

Quant au respect dû à la liberté des électeurs, le Courrier a relaté ici jusqu'où pouvait aller à certains moments l'excessive irritation de M. Verrière, adjoint.

Sans chercher il ne serait peut-être pas difficile de trouver d'autres plaintes plus intimes, mais je craindrais de servir des rancunes personnelles, et pour aujourd'hui je m'en tiens là, certain que l'ensemble des faits ci-dessus prouvera assez aux

— Oh! la pauvreté! la pauvreté! s'écria-t-il amèrement; comme elle abaisse tout, comme elle flétrit et dégrade les âmes les plus fières!

— Mon père, dit à ces paroles Sylvine on se jette dans ses bras, qu'avez-vous donc ce soir, et pourquoi vous plaindre? N'est-on pas assez riche quand on est heureux comme nous?...

— Non! non! car le dernier des êtres, un vil usurier, un Mathieu, peut rire de notre misère et nous en fouetter le visage avec l'affront le plus sanglant.

— Que vous a-t-il donc fait?... demanda Georges tête haute et pâle de colère.

— Ce qu'il m'a fait?... Il a osé me demander sa main! dit le vieillard d'une voix sourde en montrant Sylvine.

— Le misérable!...

— Oui, et comme nous lui devons, il m'a menacé insolentement de faire vendre, dans trois mois, le château et la terre!...

Un triste et douloureux silence suivit cette révélation. Il n'y avait plus à reuler; on se trouvait au bord d'un gouffre que nous voient longtemps l'espoir et l'illusion, et chacun en sondait la profondeur avec effroi. Pen tant que le baron essayait de siffler un air, que Mme de la Tourille priait et pleurait dans un coin, et que Sylvine paraissait réfléchir profondément, la tête dans sa main, Georges, qui allait et venait, comme le lion dans sa cage, s'arrêta tout à coup et laissa échapper cette exclamation à demi-voix:

— Il y a des familles bien malheureuses!

— Oui, murmura le baron: la nôtre surtout depuis un siècle. Me voilà bientôt abîmé, englouti, et toi, mon pauvre enfant!...

— Moi, je n'aurai plus rien si je perds mon procès!

— Est-ce que les pauvres aujourd'hui gagnent contre les riches, les faibles contre les puissants! Tu le perdras, mon pauvre ami, ajouta en haussant les épaules M. de la Tourille.

— A la garde de Dieu! Pour moi, je ne m'en afflige, mon oncle, que par l'impuissance où je suis de venir à votre aide.

Un regard de Sylvine lui répondit le paya de sa bonne pensée. Sortant enfin de la préoccupation qui semblait l'agiter violemment depuis quelques minutes, la fille du baron vint embrasser son père et lui dit d'un air radieux:

— Courage! courage!

— Oh! le courage ne manque pas... Si ce n'était toi, la mère et même un peu le pauvre Georges, que je plains de toute mon âme, tu me verrais, cordieu! ferme comme un roc. Je suis du régiment d'Anjou!

(A continuer.)

habitants de la commune l'urgente nécessité de laisser M. le maire aux soins de sa propriété et M. l'adjoint chanter en toute liberté ce refrain mélancolique.

Tournez, fuseaux légers, Tournez, tournez toujours. Veuillez agréer, etc.,

F. MOLLON.

On se plaint beaucoup depuis quelques temps du sans-gêne de certaines personnes qui se baignent sur le rivage.

Nous prenons la permission de rappeler aux coupables que s'ils n'en font pas une question d'art, ils obligeront bon nombre de gens qui respectent les convenances en obéissant à l'usage commun qui est de mettre un caleçon. Si c'est une raison artistique qui les engage ainsi à se livrer dans une nudité complète à l'admiration de leurs concitoyens, nous aurons le courage de leur dire que cette admiration est loin d'être générale, et qu'ils ne perdront rien dans l'estime de leurs semblables, en couvrant une partie de leurs formes idéales.

Mardi 28 juin, il y a eu du grabuge sur la place du Marché. Une femme des environs qui était venue vendre des œufs et du beurre, aurait, paraît-il, laissé sur la place une partie de ses cheveux et remporté à grand peine ses denrées.

D'où vient cette querelle? Cette femme voulait vendre son beurre 40 sous; d'où une exaspération facile à comprendre, mais beaucoup plus difficile à décrire. C'est entre femmes que la dispute d'abord, puis un commencement de bataille a eu lieu. Fort heureusement on a pu s'interposer entre les combattants et éviter une rixe sérieuse.

On doit bien penser que nous blâmons très-énergiquement une pareille scène. Cette femme était parfaitement dans son droit en demandant de son beurre 40 sous; il n'y avait à aucun motif pour l'insulter. Tout ce qu'on avait à faire, puisque le prix ne convenait pas, c'était de passer outre et de rien acheter.

Nous espérons bien, dans l'intérêt de la population comme dans celui des campagnes qui nous approvisionnent, que de pareils emportements ne se renouvelleront pas.

UN PRÉJUGE

A PROPOS DU SEIGLE FOURRAGE

Le 29 mai dernier je commentais le succès obtenu par un cultivateur de nos environs, en se servant du seigle pour fourrage.

A ce sujet plusieurs personnes m'ont fait observer que la loi défendait de couper les blés en vert; que le faisant on s'exposait à l'amende, à la prison. Je me suis empressé d'étudier cette question, pour laquelle des hommes compétents m'ont prêté leur concours.

Après examen sérieux, je dis hardiment: c'est un préjugé de croire qu'un cultivateur n'a pas le droit de couper du blé en vert.

Aucune loi ancienne ou nouvelle ne réglemente la façon dont un propriétaire doit cultiver son terrain ou disposer de ses récoltes.

Dans un pays qui a la prétention d'être libre, peut-on contester à un homme la libre disposition de sa chose, dans un but qui lui juge utile.

Les lois édictées pour la conservation des récoltes, ne s'appliquent qu'aux malfaiteurs qui les détruisent par malveillance.

Or, on ne commet pas un acte de malveillance en semant du seigle pour fourrage et en le coupant en vert pour nourrir le bétail.

Cette opération ne réduit même pas la récolte ordinaire d'un domaine, puisque c'est une culture supplémentaire, faite sur des terrains en repos qui, sans cela, ne produiraient rien dans l'année.

La loi ne peut donc pas châtier un cultivateur qui, produisant une plus grande quantité de fourrage, assure la nourriture de son bétail malgré la sécheresse, qui pour conséquence de son travail, obtient une grande production d'engrais et des récoltes en blé de plus en plus prospères; qui en un mot s'enrichit et enrichit son pays.

J'engage donc les propriétaires dont les fourrages artificiels réussissent rarement, à semer du seigle pour les remplacer.

A. RAFFIN.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Direction générale des lignes télégraphiques.

Un concours pour l'admission de surnuméraires dans l'administration des lignes télégraphiques sera ouvert le 5 septembre 1870.

Les candidats seront examinés au chef-lieu de chaque département.

Les aspirants devront se faire inscrire à la préfecture du département où ils résident, et produire les pièces ci-après:

- 1° Acte de naissance dûment légalisé;
2° Certificat de libération définitive du service militaire, si, à raison de leur âge, ils ont satisfait à la loi sur le recrutement de l'armée;
3° Certificat légalisé, délivré par le maire de la commune de leur domicile, attestant qu'ils sont Français et de bonne vie et mœurs;
4° Diplômes constatant les grades universitaires qu'ils auraient obtenus;
5° Déclaration du lieu d'examen qu'ils auront choisi.

6° Demande indiquant les villes dans lesquelles ils désiraient faire leur surnumérariat.

Les demandes faites avant la publication du présent avis devront être renouvelées.

Les registres d'inscription ouverts dans les préfectures et à Paris seront clos le 30 juillet, à quatre heures du soir.

Pour être admis à concourir, les candidats devront être âgés de dix-huit ans au moins et de vingt-huit ans au plus. Cette limite d'âge est reculée jusqu'à trente ans pour les aspirants qui compteraient sept ans de services effectifs dans l'armée ou dans l'enseignement.

L'examen portera sur les matières dont le détail suit:

- 1° Ecriture, — 2° orthographe, — 3° rédaction française, — 4° arithmétique, — 5° physique et chimie, — 6° géographie, — 4 règles, fractions décimales et ordinaires, système métrique, — éléments

d'électricité et réactions qui se produisent dans les piles.

Il est indispensable que les candidats aient une très belle écriture et connaissent parfaitement l'orthographe. Ceux d'entre eux dont les épreuves ne seraient pas complétement satisfaisantes sous ce double rapport seront immédiatement exclus du concours, et ne pourront être compris dans le classement général.

Les candidats seront, en outre, examinés, s'ils en expriment le désir, sur l'une ou plusieurs des langues suivantes: l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien, le hollandais, le portugais et l'arabe.

Ils seront informés individuellement de la décision prise à leur égard, huit jours au moins avant l'époque fixée pour l'ouverture du concours.

L'admission des surnuméraires dans le service télégraphique n'est définitive que si leur aptitude physique a été constatée par un médecin désigné par l'administration.

Ils seront, autant que les exigences du service le permettront, attachés à l'un des bureaux des départements compris dans la région habitée par leur famille. Les surnuméraires ne seront nommés employés qu'après avoir subi, à la fin de leur stage, un nouvel examen destiné à constater le degré de leur instruction théorique et pratique. Ceux qui n'auraient pas satisfait à ces épreuves ne pourront être maintenus dans l'administration.

ARMAND BARBÈS

La démocratie radicale vient de perdre un de ses plus valeureux champions.

Celui qui a reçu et n'a cessé de mériter le surnom de Bayard de la démocratie, Armand Barbès, est mort le 26 juin, à quatre heures du soir.

Né à la Pointe-à-Pitre le 18 septembre 1809, Barbès n'avait pas encore soixante et un ans.

Dix-sept années de sa vie passées dans les prisons, et seize ans d'exil volontaire sont le plus éloquent éloge que l'on puisse faire de la constance de sa foi politique et de la fermeté de ses principes.

On ne peut reprocher à Barbès d'avoir voulu chercher dans le parti avancé la réputation et la fortune.

Après avoir fait de remarquables études au collège de Sorèze, Barbès se trouva à vingt ans héritier d'une fortune considérable et arriva à Paris en 1830, pour faire son droit.

Son imagination et son cœur ne lui permirent pas d'assister en simple spectateur au mouvement si entraînant qui se produisait dans les esprits à cette époque.

Il se lança à corps perdu dans les sociétés secrètes, et les condamnations multiples dont il fut l'objet témoignent de la rapidité des progrès qu'il fit dans cette voie.

Quatre mois de prison en 1834, quatorze mois en 1836 et 1837, trois mois en 1838, tel était son actif lorsqu'il organisa, de concert avec Blanqui, l'insurrection mais héroïque insurrection du 12 mai 1839.

Traduit pour ce fait devant la Chambre des pairs, il n'ouvrit la bouche que pour repousser avec énergie toute participation au meurtre du lieutenant Drouineau, et fut, néanmoins, condamné à mort.

Il s'apprêta à cette exécution suprême, lorsque, sur les instances du duc et de la duchesse d'Orléans, Louis-Philippe commua sa peine en une détention perpétuelle.

Interné successivement à Doullens, puis à Nîmes, Barbès vit, au mois de février 1848, les portes de la prison s'ouvrir devant lui.

La République lui confia le commandement de la douzième légion de la garde nationale; le gouvernement du Luxembourg, la présidence du Club de la révolution, et les électeurs de l'Aude l'envoyèrent, le premier de la liste, à l'Assemblée nationale.

Devenu l'un des chefs du parti le plus avancé, il eut ce rare courage de combattre toujours les excès de ses corréligionnaires, sans être arrêté par la crainte de perdre sa popularité.

L'idée de la manifestation du 15 mai 1848 fut combattue par lui avec énergie; mais lorsque le peuple força les portes de l'Assemblée, Barbès, se laissant aller à la vivacité de ses impressions, fit cause commune avec les envahisseurs.

Cet entraînement lui valut une nouvelle condamnation à la détention perpétuelle, prononcée par la haute cour de Bourges, et il fut interné à Belle-Isle-en-Mer.

C'est de ce triste lieu de captivité qu'il suivit par la pensée nos héros armés en Russie, et qu'à la fin de 1854 il écrivit, à l'un de ses amis, une admirable lettre, rendue publique, dans laquelle, mettant de côté ses préférences politiques et mu seulement par l'amour de la patrie, il fait les vœux les plus ardents pour le succès de nos armes en Crimée.

Un ordre de mise en liberté immédiate et sans conditions fut la réponse du gouvernement à la manifestation patriotique du prisonnier.

Forcé, malgré lui, de profiter de cette faveur, le fier vaincu protesta par un exil volontaire, et quoique vieux, pauvre et malade, il quitta la France qu'il n'a jamais revue depuis.

Au mois de novembre dernier, il accepta la candidature insurrectionnelle dans la 4e circonscription de la Seine et recueillit environ 2,000 voix.

Ce fut le dernier acte de sa vie publique. Il avait choisi pour séjour la Hollande, et il habitait à la Haye une petite maison construite en briques rouges, dans une rue écartée.

C'est là que la mort vint de le frapper. A quelque opinion politique qu'on appartienne, on doit s'incliner bien bas devant cette tombe fraîche ouverte: elle contient les restes d'un homme qui fut un caractère solide et un grand cœur.

Barbès nous a donné l'exemple de trois qualités devenues bien rares de nos jours: la constance, la foi et le dévouement.

(Le National.) J. Charbonnier.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient de transmettre à MM. les préfets quelques exemplaires du rapport suivant, en leur recommandant de le répandre le plus possible, et de donner toute la publicité désirable à ce travail, soit en le reproduisant dans les journaux de la localité, soit en l'insérant dans le recueil des actes administratifs.

RAPPORT

Indiquant les moyens d'atténuer les effets de la sécheresse sur les productions fourragères en 1870. Monsieur le ministre, j'ai parcouru, ces jours derniers, plusieurs départements, et j'ai été vivement frappé par les

effets de la sécheresse qui règne depuis plus de deux mois, et qui rappelle 1681, année où le printemps et l'été furent extrêmement chauds et secs.

Depuis vingt ans, on ne cesse en France de signaler les avantages que présentent les labours profonds. Les agriculteurs qui ont opéré de temps à autre et avec prudence, sur les terres qu'ils cultivent, de bons défoncements à l'aide de fortes charrues, ont en ce moment des céréales et des plantes-racines qui souffrent moins que les autres de l'effet de la sécheresse.

Les céréales d'hiver, en général, sont dans des conditions meilleures que les plantes fourragères, quoiqu'elles végètent depuis le mois d'avril sous une température élevée et sèche.

La rareté des fourrages préoccupe vivement l'agriculture; dans toutes les contrées, les cultivateurs se demandent comment ils pourront nourrir leur animaux jusqu'au printemps prochain, si la sécheresse se prolonge jusqu'à la fin de l'été.

Je viens, monsieur le ministre, conformément au désir que vous m'avez exprimé, vous exposer par écrit, dans un résumé succinct, ce que l'agriculture, à mon avis, peut et doit faire pour atténuer les fâcheux effets de la sécheresse tout à fait exceptionnelle qui règne en ce moment.

Pour que cette relation soit aussi pratique que possible, je réunit les faits sur lesquels je prends la liberté d'appeler votre attention sous les titres ci-après:

- 1° Fourrages d'été;
2° Fourrages d'automne;
3° Fourrages d'hiver;
4° Fourrages de printemps;
5° Litières;
6° Engrais;
7° Filtration des eaux troubles.

1° FOURRAGES D'ÉTÉ.

Le maïs ou blé de Turquie, peut être semé comme plante fourragère jusqu'à la fin de juillet ou au commencement d'août, surtout si, à cette dernière époque, on choisit de préférence une variété précoce.

On peut hâter la germination des graines en les faisant tremper pendant trente-six à quarante-huit heures. On les sème ensuite, l'après-midi, sur une terre bien préparée, et dans des rayons ouverts par le rayonneur à 0m33 les uns des autres.

Il est très important d'enfouir les semences à 0m07 ou 0m08 au minimum de profondeur, afin qu'elles ne perdent pas l'humidité qu'elles ont absorbée, ce qui nuirait à leur germination.

Lorsque le maïs a été bien enterré, on sème à la volée: 1° Des grains de moha de Hongrie et de millet. 2° Des semences de sarrasin de Tartarie.

Ces semis sont enterrés par un hersage suivi d'un léger roulage. On sème par hectare: maïs, 50 litres; moha de Hongrie, 3 kilogrammes; millet, 5 litres; sarrasin de Tartarie, 50 litres.

Si le sarrasin de Tartarie (1) est un fourrage un peu secondaire, il a le mérite de résister à la sécheresse quand il a été semé sur un terrain bien divisé.

Il protégera donc le maïs, le millet et le moha, trois plantes originaires des contrées méridionales.

Le maïs ainsi cultivé ne végète pas avec une grande vigueur, si la sécheresse est persistante, mais il germera, développera des feuilles, et pourra alors profiter très-heureusement des bienfaits de la première pluie, grâce au couvert protecteur du sarrasin de Tartarie. Donc, en exécutant ces semis, on aura des plantes levées et en végétation quand la pluie engagera à semer des plantes fourragères d'été.

Il sera utile de faire des semis espacés tous les huit ou dix jours, afin de pouvoir disposer, dès le commencement d'août, de fourrages successifs toujours frais.

Le maïs ainsi cultivé n'atteindrait-il que 0m75 à 1m de hauteur, qu'on devra néanmoins le regarder comme une plante fourragère précieuse.

Le maïs, le millet, le moha et le sarrasin constituent un excellent mélange alimentaire pour les animaux domestiques.

L'ortie commune ou grande ortie est une excellente plante fourragère pour les bêtes à cornes et les bêtes porcines.

On la fauche, on la laisse pendant une demi-journée au soleil, pour qu'elle se fane et perde son action irritante, et on la donne ensuite au bétail.

Les vaches et les porcs s'en nourrissent très-bien. 3° Le pâturage dans les bois doit avoir lieu de préférence le matin et le soir. Pendant le milieu du jour, les mouches sont souvent nombreuses dans les forêts et elles agitent et tourmentent les animaux.

La valeur du pâturage varie selon les essences dominantes et l'âge des taillis ou de la futaie.

En général, le pâturage des terrains occupés par le chêne, le bouleau, le charme, l'orme et l'aune, est meilleur que le pâturage des sols ombragés par le hêtre et le châtaignier.

2° FOURRAGES D'AUTOMNE.

Les navets sont cultivés très en grand chaque année dans l'Anjou, l'Alsace, le Limousin, l'Auvergne, etc. La culture de ces plantes-racines, suivant les procédés culturaux ou linaires, sera-t-elle possible cette année? Cela est très douteux, si l'été est aussi sec que le printemps.

Toutefois, on peut protéger ces plantes qui redoutent les fortes chaleurs, les grandes insulations, par le sarrasin de Tartarie.

Voici comment on doit opérer: On sème 50 à 60 litres de sarrasin par hectare et on enfouit la semence par un hersage. Puis on repand 3 ou 4 kilogrammes de graine de navet et on herse de nouveau, mais légèrement.

Le sarrasin, par son couvert, ombragera les navets, et ceux-ci seront moins exposés à être détruits, soit par les alaises, soit par le soleil.

Aux mois de septembre et octobre, on coupera le sarrasin, lorsque ses grains seront à demi mûrs, à l'aide de la faucille, afin de ménager les feuilles de navets; ceux-ci resteront en terre jusqu'en novembre. Le sarrasin portera séché et emmagasiné par une belle journée. On le donnera pendant l'hiver aux bêtes à cornes ou aux bêtes à laine.

Les navets tardifs: la rave du Limousin, le navet long d'Alsace, le navet de Norfolk, le navet rose du Palatinat, ne peuvent pas être semés au delà du 20 au 25 juillet. Les navets hâtifs: le navet blanc plat hâtif, le navet turnep, la rave d'Auvergne, le navet boule d'or doivent être semés avant le 20 août.

Le moutarde blanche n'est pas partout suffisamment appréciée comme plante fourragère. On la sème à la volée, après les grandes chaleurs, c'est-à-dire depuis le 15 août jusqu'au 15 ou 20 septembre, à raison de douze kilogrammes de graines par hectare.

Cette plante végète promptement. On la nomme souvent plante au beurre. On la fauche lorsqu'elle est en fleur.

Les feuilles de vigne sont un peu acides, mais elles sont néanmoins nutritives et rafraîchissantes.

On les fait consumer sur place avec succès par les bêtes à laine dans le bas Languedoc, sans qu'il en résulte aucun dommage pour la vigne.

On peut, aussitôt après les vendanges, couper les sarments et les donner dans les étables aux bêtes à cornes ou aux bêtes à laine. Après chaque repas, on enlève les parties ligneuses pour les mettre ensuite en fagots.

On aura intérêt, cette année, à faire ramasser des glands, de la faine et de la châtaigne des bois.

Les glands du chêne-rouvre ou chêne à glands sessiles sont les plus nutritifs; les glands de chêne tauzin et du chêne vert sont les plus astringents, mais le bétail les mange néanmoins.

Ces fruits sont donnés à l'état frais ou après avoir été séchés, concassés et délayés dans de l'eau.

Les bêtes à cornes et les porcs s'en nourrissent très-bien.

3° FOURRAGES D'HIVER.

L'ajonc marin ou genêt épineux est commun en France dans les terrains non calcaires. Il couvre encore

de grandes étendues de terres incultes dans la Bretagne, l'Anjou, la Sologne, le Berry, le Bourbonnais, etc.

Les pousses vertes, ou les parties herbacées de cette légumineuse sont utilisées avec succès, depuis fort longtemps, sur divers points de l'ancienne province de Bretagne, dans l'alimentation des animaux appartenant aux espèces chevaline et bovine.

C'est pendant l'hiver qu'on récolte les pousses de l'ajonc. On les coupe avec une faux à lame très-forme, lorsque l'ajonc a été semé en plein et qu'il est fauché annuellement. Quand on récolte les pousses sur des pieds anciens, isolés, ou formant une haie, on les coupe à l'aide d'une faucille à lame unie. Dans ce dernier cas, la main gauche de l'opérateur est armée d'une petite fourche en bois ou d'un gant de peau très épais.

Avant de donner les pousses herbacées de l'ajonc aux animaux, on les divise en petits fragments dans une auge en bois, à l'aide d'une hache spéciale; alors on les mouille légèrement, puis on les pile, à l'aide d'un pifon en bois, dans le but d'amortir les parties épineuses.

On peut remplacer ces deux opérations en soumettant l'ajonc à l'action d'un appareil spécial appelé hache-ajonc ou broyeur d'ajonc. Cet appareil est mis en mouvement à l'aide d'une ou deux manivelles ou d'un manège.

Ainsi préparées, les pousses de l'ajonc constituent une excellente nourriture verte.

On ne doit préparer chaque jour que la quantité que les animaux peuvent consommer en vingt quatre heures.

Le lopinambour est cultivé très en grand dans le centre et l'est de la France. Ses feuilles sèches sont consommées avec avidité par les bêtes à laine.

Au mois de septembre on coupe les tiges, on les réunit en fagots peu serrés qu'on dresse sur le sol en écartant leur partie inférieure. Quand les feuilles sont noires et les tiges presque sèches, on les emmagasine dans un grenier, dans une grange ou sous un hangar.

On doit, autant que possible, opérer par un beau temps.

Les fagots qu'on a ainsi récoltés sont déposés dans les râteliers des bergeries. Les tiges sont utilisées ensuite comme combustible.

La paille de froment et la paille d'avoine sont des aliments secondaires, mais souvent très utiles.

On accroit d'une manière notable, leur valeur nutritive en les faisant tremper pendant douze à vingt-quatre heures dans de l'eau mélassée. Avant de les donner aux animaux, on les laisse bien s'égoutter pendant plusieurs heures.

Par ce trempage, les pailles acquièrent plus de souplesse, et elles sont d'une mastication et d'une digestion plus faciles. La mélasse leur donne une saveur qui plaît beaucoup aux animaux.

Il est vrai que les pailles ainsi préparées, n'engraissent pas le bétail, mais elles entretiennent très bien la vie de tous les animaux domestiques. On peut, du reste, leur allier un peu de foin à chaque repas.

Un kilogramme de mélasse suffit pour cent litres d'eau.

A défaut de mélasse, on peut délayer dans l'eau du tourteau de lin ou de colza.

Les feuilles de plusieurs arbres peuvent remplacer très avantageusement le foin dans l'alimentation des animaux domestiques.

Les feuilles d'orme sont récoltées avec soin, dans l'Anjou et la Franche-Comté. Les feuilles de charme sont aussi très recherchées des bêtes bovines; comme les feuilles d'orme, elles se conservent très bien. Les feuilles de tilleul sont riches en azote; le bétail les mange avec plaisir. Les feuilles de peuplier étaient regardées par Olivier de Serres comme « les plus diététiques pour le bétail menu. » Les feuilles de hêtre conviennent spécialement aux bêtes ovines. Les feuilles de mûrier sont récoltées avec soin, chaque année, au mois de septembre, dans le Dauphiné, les Cévennes et le bas Languedoc.

Les feuilles sèches sont désignées sous le nom de feuillets ou feuillères. On les récolte de trois manières:

- 1° En coupant les jeunes ramifications de manière qu'elles aient environ 0m50 à 0m60 de longueur;
2° en émondant les peupliers, les ormes, etc.;
3° en détachant, à l'aide des mains, toutes les feuilles situées sur les pousses de l'année.

Les ramilles et les pousses doivent être réunies en petits fagots peu serrés et exposés ensuite à l'air.

On les conserve, quand elles sont sèches, dans un local sain.

On doit éviter de les exposer à l'action directe du soleil.

Les feuilles qu'on détache des jeunes pousses d'orme, de mûrier, de peuplier, etc., sont transportées à la ferme à l'aide de sacs, puis étendues sur des aires de grange, de grenier ou sous des hangars. Quand elles sont sèches, ou les entasse aussi dans un local exempt d'humidité.

Les feuilles comme les ramilles doivent être récoltées en juillet et août, c'est-à-dire lorsqu'elles sont encore vertes.

Les fagots de feuillure sont déposés dans les râteliers des bergeries. Les feuilles récoltées à la main sont données aux bêtes bovines dans les mangeoires ou dans des baquets ou des paniers.

Bien récoltées, les feuilles des arbres précitées sont aussi nutritives que le foin. On les associe dans les rations au foin et à la paille.

4° FOURRAGES DE PRINTEMPS.

Les prairies artificielles: trèfle, luzerne, etc., semées au printemps dernier, ayant, en général, très mal réussi, un grand nombre d'agriculteurs auront intérêt à ne pas défricher, cette année, les trèfles, sainfoins, luzernes, qui devaient être suivis à l'automne prochain par une céréale.

Dans le but de rendre ces cultures fourragères aussi productives que possible au printemps prochain, on pourra, au mois d'octobre, herser celles qui laissent à désirer et y semer des graines de ray-grass. Cette graminée résiste bien aux froûds.

Le trèfle incarnat ou farouche ne pourra être semé en temps ordinaire, si la sécheresse se prolonge jusqu'à la fin de l'été. Si on est forcé de semer cette légumineuse très tardivement, en septembre par exemple, on fera bien d'y associer le ray-grass ou l'avoine d'hiver. Ces deux plantes augmenteront notablement son rendement.

On peut obtenir des fourrages très hâtifs en semant à la volée, à la fin de septembre ou au commencement d'octobre, du colza et de la navette d'hiver associés au seigle d'automne.

Ces plantes pourront être fauchées ou consommées sur place vers la fin de mars ou pendant le mois d'avril.

Ce mélange constituera une très bonne nourriture verte.

Les pailles ne sera pas très abondante cette année. On pourra la ménager, ou la remplacer, en partie ou en totalité, par de la fougère et des roseaux coupés au mois d'août, de la bruyère, des feuilles mortes et par de la terre rentrée sèche ou déposée sous un hangar avant l'automne.

Ces litières doivent être conservées à l'abri de la pluie.

Les terres humides ne sont pas absorbantes, et elles couvrent mal les déjections solides.

La fougère et les roseaux doivent être récoltés lorsqu'ils sont encore verts.

Ces plantes sont peu absorbantes lorsqu'elles ont séché sur pied.

En général, ces litières doivent séjourner dans les étables un peu plus longtemps que les pailles.

On peut ajouter un peu de chaux éteinte aux fumiers qui-entferment des feuilles mortes et de la tourbe. Dans le département de la Somme, on remplace quelquefois la paille-litière par de la tourbe sèche,

6° ENGRAIS.

1° Les fumiers, dans un grand nombre d'exploitations, ne reçoivent pas en ce moment les soins qu'ils méritent.

On doit, pour qu'ils ne se dessèchent pas et qu'ils conservent leur action fertilisante: 1° les couvrir d'une couche terreuse de 0m 20 à 0m 30 d'épaisseur; 2° les arroser de temps à autre.

La production de cet engrais sera cette année moins abondante que de coutume. On pourra y suppléer en partie par des composts arrosés avec du purin ou des eaux vannes (liquides des fosses d'aisance).

La forte chaleur que nous subissons impose le devoir de bien enterrer les fumiers dans les jachères et de les laisser séjourner sur le sol le moins longtemps possible.

2° La commission, chargée, en 1867, de décerner la prime d'honneur dans le département de la Gironde, a constaté que MM. Albert père et fils, à Moulis, près Castelnau, fabriquaient annuellement, d'une manière économique, de grandes masses d'engrais, en suivant une méthode qui rappelle le procédé Jauffret.

Voici comment opèrent ces agriculteurs: A 45 hectolitres de vidanges il ajoutent: 100 kilogrammes de sulfate de fer; 10 kilogrammes de sel d'ammoniaque; 200 kilogrammes de fiente de poule; 3 hectolitres de chaux; 150 kilogrammes de plâtre; 250 kilogrammes de cendre de bois; 1 kilogramme de sel marin.

On délaye toutes ces substances dans 100 hectolitres d'eau.

Quand cette lessive a été préparée, on place des bruyères par couches successives sur une plate-forme, on les arrose et on les tasse avec soin. Ces plantes ne tardent pas à fermenter et à dégager une odeur qui rappelle la senteur d'un très bon fumier de ferme.

L'engrais fabriqué par ce procédé est excellent; il revient à 1 fr. 48 c. le mètre cube.

Ce moyen d'accroître les ressources fertilisantes pourra être appliqué avec succès dans les localités où la bruyère, les ajoncs, la fougère, etc., couvrent encore de grandes surfaces.

7° FILTRATION DES EAUX TROUBLES.

Les eaux deviennent de plus en plus rares dans les pays de plaines. Celles des mares commencent à devenir boueuses et fétides.

Voici le procédé qu'il faut vivre pour épurer les eaux boueuses: On fixe à l'intérieur d'une futaille défoncée, et au quart environ de sa hauteur, un fond percé de trous. On remplit ensuite en partie la barrique avec une couche de gros sable pur ou de petits graviers et une bonne couche de poussier de charbon débarrassé de sa partie poudreuse. On termine ce filtre en le couvrant d'une toile claire.

Quand le tout a été ainsi disposé, on verse sur la toile l'eau qu'on veut épurer. Cette eau, en traversant la couche de poussier de charbon et de sable, se décolore, s'épure et arrive presque limpide au fond de la futaille; qui doit être munie d'un robinet.

Lorsque le filtre ne fonctionne plus, on retire le charbon et le sable, on les lave et on les remplace par d'autres.

On peut aussi se servir de sable non terreux et y interposer de la laine tondue.

Ces divers moyens ne donnent pas, il est vrai, une eau aussi limpide que celle qu'on obtient avec les pierres poreuses filtrantes, mais cette eau néanmoins est très salubre pour les hommes et pour le bétail.

Les eaux corrompues peuvent occasionner des épizooties chez les animaux qui s'en abreuvant.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'hommage de mon profond respect.

GUSTAVE HEUZÉ,

Professeur à l'École d'agriculture de Grignon, Inspecteur adjoint d'agriculture.

On écrit de Ismaïla au *Moniteur Universel*.

Avant-hier vendredi, à 6 heures 26 m. du soir, un violent tremblement de terre s'est fait sentir dans notre ville.

Les trépidations ont été précédées et accompagnées d'un bruit sourd qui ne peut mieux être comparé qu'à un roulement exécuté sur un tambour dont les cordes seraient défendues.

La première secousse qui a duré de 7 à 8 secondes, a été peu forte; la deuxième lui a succédé à quelques secondes d'intervalle et a été beaucoup plus forte, la troisième a été beaucoup moins violente.

La direction des secousses, autant qu'il nous a été possible de le constater, était du sud-est au nord-ouest.

Sur un baraque qui s'est écroulée auprès du fort Napoleon et qui n'a causé aucun accident, il y a eu peu ou pas de dégâts.

Des fortes commotions se sont fait ressentir aussi sur la mer, et, dans le port, les bâtiments qui y sont ancrés ont été rudement secoués. Au por neuf, l'eau a sauté sur les quais comme si on avait lancé dedans de grosses pierres.

La surprise, l'émotion, ont été générales: la foule se précipitait en toute hâte hors des habitations et se dirigeait du côté de la place des Consuls et du square Ibrahim.

Beaucoup de personnes craignaient un second tremblement de terre et n'ont osé rentrer chez elles que fort tard.

Au Caire, les trépidations qui se sont produites à la même heure qu'ici, ont été beaucoup plus fortes. Voici d'ailleurs ce que nous mande notre correspondant.

Je vous envoie à la hâte quelques détails sur le tremblement de terre de ce soir. Il était environ 6 heures et demie. La première oscillation, assez faible pour que peu de personnes s'en soient aperçues, a été suivie, à deux minutes d'intervalle, d'une autre plus forte, puis presque immédiatement, d'une troisième, qui a porté l'épouvante à son comble. De tous côtés, ce n'étaient que gens affolés qui sortaient de chez eux en poussant des cris de terreur.

Les cochers fouettaient leurs chevaux au hasard et ajoutaient encore à la confusion générale. Des places et des rues, tout le monde avait les yeux fixés sur les édifices, qui exécutaient un mouvement d'oscillation très-marqué. La maison de l'agence des postes françaises a été ébranlée du haut en bas. On parle de plusieurs maisons écroulées dans le quartier Koronick.

A onze heures du soir, heure à laquelle je vous écris, une certaine fermentation règne dans la population indigène. Des groupes animés parcourent les rues. Ces gens ne semblent pas pressés de rentrer sous leur toit. Plus d'un coucheur sans doute à la belle étoile, comme lors du tremblement de 1855. On s'accorde à dire que de mémoire d'homme on n'a ressenti en Egypte de secousse pareille à celle de ce soir.

Ismaïla, 6 h. 30.

Enfin nous avons reçus d'Ismaïla, la dépêche suivante: Tremblement de terre à 6 heures 25 minutes: trois secousses très-violentes dans la direction de l'est à l'ouest; chaque secousse a duré environ 5 secondes; surprises, émotions générales.

Une autre dépêche venue d'Aden nous apprend que le tremblement de terre s'est fait sentir également sur la côte orientale de la mer Rouge.

Nous lions dans l'Indépendant du Centre.

Après les caissiers, ce sont les banquiers qui filent. Tous les journaux annoncent la disparition de l'un d'eux. Ma's pour quoi la langue française est-elle si pauvre de confondre sous une seule dénomination de banquiers ces banquiers et des maisons sérieuses comme les Rothschild, les Mallet, les Sellière, etc.?

L'Académie française, qui est en train de faire une nouvelle édition de son Dictionnaire, devrait bien trouver un nouveau nom pour éviter à l'avenir cette confusion.

Un matin, le 62 de la rue Turbigo, à Paris, offrait un véritable spectacle de désolation. C'était une foule de petits rentiers qui avaient placé leurs économies dans la maison de banque du sieur Delprat, qui venait d'apprendre sa fuite et qui acquiesçait la triste conviction que tout l'argent qu'il lui avaient confié était perdu pour eux.

Le sieur Delprat a filé vendredi pour l'étranger, laissant un déficit considérable. Les scellés ont été apposés samedi.

Depuis un mois, il s'occupait d'émettre une affaire de guanos; il avait eu besoin pour cela de faire mettre des annonces à la quatrième page des journaux pour une somme assez considérable que naturellement il n'a pas payée.

Je citais l'autre jour une ville des Etats-Unis où les femmes étaient Jures.

Voici que la Suède vient de promulguer une loi qui autorise les femmes à être médecins.

Vous verrez que les femmes finiront par être les égales des hommes.

L'autre jour, un petit enfant pleurait, au moment de rentrer à Sainte-Barbe.

Sa mère le consolait: L'enfant pleurant: — C'est long six semaines! La mère: — Et alors tu auras six semaines pour t'amuser. L'enfant sanglotant: — C'est bien court, six semaines!

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE.

du 25 au 31 juillet.

MARIAGES.

Lassaigne Antoine, menuisier, 23 ans, et Fougère Anne, tisseuse, 21 ans.

NAISSANCES.

Vermorel Antoine-Félicite, fille de Jean-Marie, tisseur, et de Ovide Françoise.

Goupy Marie-Antoine, fille de Denis-François, employé au chemin de fer, et de Dupuis Jeanne.

Degneur Marie, fille de Claude, tisseur, et de Chabert Antoinette.

Corgier Denis, fils de Clau le, tripiier, et de Barret Marie, Corgier Marie, fille des mêmes.

Jardier Anne, fille de Nicolas, négociant, et de Mordon Jeanne.

Chan et nerle Marie-Madeleine, fille de Claude, tisseur, et de Maugnaud Catherine.

Mion Eugène, fils de Jacques, chauffeur, et de Corgier Anne, lingère.

Lacaze Joséphine, fille de Pierre, teinturier, et de Placide Marie-Thérèse.

Franconin Jean, fils de Jean, fabricant de plâtre, et de Chopin Jeanne.

Gaidon Françoise, fille d'Antoine-Marie, tisseur, et de Rivière Victorine.

Bidot Jean-Louis, fils de Jean-Claude, tisseur, et de Chabas Antoinette.

Desvernais Marie-Eugénie, fille d'Alexandre, tisseur, et de Devillaine Antoinette.

James Antoine, fils de Maurice, cordonnier, et de Comberory Antoinette.

Couty Antoinette, fille de Michel, maçon, et de Montel Marie.

Javantin Etienne-Marie, fils de Jean-Martin, tisseur, et de Roche Marie.

Ronzier Antoine, fils d'Antoine, employé au chemin de fer, et de Morio Marie.

Joannel Antoine, fils de Claude, apprêteur, et de Mercier Antoinette.

Balouzet Marie-Félicie, fils de Claude, négociant, et de Girard Joséphine.

Buillier Françoise, fille de François, tisseur, et de Bernis-Philomène.

Petit François, fils de Pierre, serrurier, et de Ourouet Françoise.

DÉCÈS.

Dupuis Pierre-Marie, 56 ans, employé d'octroi, époux de Cordelière Pierrette. — Bonnet Jeanne, 30 ans, épouse de Danton Antoine. — Berry Charles, 41 ans, boulanger, époux de Fayet Virginie. — Prost Claude, 46 ans, tuilier.

MARIAGES.

Dumas Jean-Marie, tipographe, 21 ans, et Denys Antoinette, tisseuse.

NAISSANCES.

Livet Antoine, fils de Pierre-Marie, jardinier, et de Corget Claudine.

Lefranc François, fils de Jean-Marie, tisseur, et de Etoux Augustine.

Moissonnier Joseph-Nicolas, fils de Simon, tisseur, et de Chantelot Jeanne-Marie.

Boulard Louis-Léon, fils de Blaise, teinturier, et de Dubuy Annette.

Place Claude, fils de Jean, tisseur, et de Trouillet Antoinette.

Trexler Marie, fille de Jean-Baptiste, journalier, et de Déchavanne Marie.

Royel Hélène, fille de Jean-Antoine, cordonnier, et de Lassaigne Marguerite.

Cote Maurice-Jean-Clément, fils de Claude, employé de commerce, et de Rebé Anne.

Daillière Pierre-Marie, fils de Pierre, employé au chemin de fer, et de Regoffe Jeanette.

Un enfant naturel.

DÉCÈS.

Sautel Pierre, 33 ans, domestique, époux de Belay Marguerite. — Fillon Agathe, 35 ans, tisseuse, épouse de Perrin Denis. — Pardon Marie-Anne, 64 ans, cannetreuse, épouse de Dury Jean-Baptiste, tisseuse. — Dautraix Gilbert, 64 ans, maçon, époux de Albert Marie. — Masson Marie-Françoise, 82 ans, rentière, veuve de Perrin Etienne. — Trambouze Denis, 76 ans, tisseur, époux de Fargeton Madeleine. — Mclénier Anne, 25 ans, épouse de Guillot Gaspard, cafetier. — Thevenin Marguerite, 48 ans, couturière, célibataire. — Magueux Pierre, 46 ans, marinier, époux de Robert Marie-Anne. — Mondelin Claude-Rosalie-François-Victor, 3 ans. — Trois enfants au-dessous d'un an.

Jourdain Antoine, menuisier, 23 ans, et Fougère Anne, tisseuse, 21 ans.

Vermorel Antoine-Félicite, fille de Jean-Marie, tisseur, et de Ovide Françoise.

Goupy Marie-Antoine, fille de Denis-François, employé au chemin de fer, et de Dupuis Jeanne.

Degneur Marie, fille de Claude, tisseur, et de Chabert Antoinette.

Corgier Denis, fils de Clau le, tripiier, et de Barret Marie, Corgier Marie, fille des mêmes.

Jardier Anne, fille de Nicolas, négociant, et de Mordon Jeanne.

Chan et nerle Marie-Madeleine, fille de Claude, tisseur, et de Maugnaud Catherine.

Mion Eugène, fils de Jacques, chauffeur, et de Corgier Anne, lingère.

L'autre jour, un petit enfant pleurait, au moment de rentrer à Sainte-Barbe.

Sa mère le consolait: L'enfant pleurant: — C'est long six semaines! La mère: — Et alors tu auras six semaines pour t'amuser. L'enfant sanglotant: — C'est bien court, six semaines!

Le sieur Delprat a filé vendredi pour l'étranger, laissant un déficit considérable. Les scellés ont été apposés samedi.

Depuis un mois, il s'occupait d'émettre une affaire de guanos; il avait eu besoin pour cela de faire mettre des annonces à la quatrième page des journaux pour une somme assez considérable que naturellement il n'a pas payée.

Je citais l'autre jour une ville des Etats-Unis où les femmes étaient Jures.

Voici que la Suède vient de promulguer une loi qui autorise les femmes à être médecins.

Vous verrez que les femmes finiront par être les égales des hommes.

L'autre jour, M. Noubel a été bien heureux à la chambre.

On a voté sur un amendement relatif à la loi pour l'élection des maires, et le numéro 100 a été le chiffre officiel des députés qui se sont rangés à l'avis du gouvernement. Allons! l'hecatombe!...

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

ANONYME

16, place Vendôme, — Paris

Opérations de banque et de bourse; Emissions, — souscriptions; Négociation de toutes valeurs; Participations aux Emprunts publics; Arbitrages permanents pour les porteurs de titres sans revenus. — Renseignements spéciaux à ce sujet.

Pour le conseil d'administration, Le président, C^{ie} d'HESSÈQUES, Député au Corps législatif.

CAISSE D'ÉPARGNES

1^{er} Semestre 1870.

1060 versements dont 251 nouveaux 195456,94 721 remboursements dont 150 173291,79 pour solde de Au 30 juin la caisse devait à 2450 titulaires de livrets 850867,47

BULLETTIN COMMERCIAL

Dépêche télégraphique.

Service spécial du Courrier de Roanne

Roanne, le 8 juillet, 4 h. 50 m.

Il ne se fait pas d'affaires en coton filé. Les prix sont par suite irréguliers; et généralement en baisse de 10 centimes sur ceux de la semaine précédente.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes Chaîne, Trame, Havre, Liverpool, Roanne.

AVIS

Le sieur CHASSIN, musicien et coiffeur au Coteau, à l'honneur d'informer le public que depuis plus de 20 ans il s'occupe de l'organisation des fêtes publiques et de sociétés, étant en rapport avec plusieurs sociétés des départements il peut, étant prévenu 24 heures à l'avance fournir 25 ou 30 musiciens au besoin.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance peuvent être assurés qu'il fera tous ses efforts pour justifier leur confiance.

MERCURIALE

Table with 3 columns: Item, Jeudi 7, Vend. 8. Lists various goods and their prices.

Pour tout ce qui doit être signé. Le gérant, V. CARTAY.

FONDS à PLACER

PAR OBLIGATION HYPOTHÉCAIRE OU TRANSPORTS DE CRÉANCES S'adresser hôtel Saint-Louis, dépôt de Saint-Alban. A ROANNE. 4-1 48

MUSCULINE-GUICHON POTIONS ALCOOLIQUES. Préparés au Monastère de Notre-Dame-des-Nonnes (Ain). La Musculine-Guichon donne des résultats vraiment remarquables dans la gastralgie, la dyspepsie, l'anémie, la diarrhée chronique, les vomissements, les étourdissements, les maux de tête, les migraines, les névralgies, les états de débilité, les affections du système nerveux, les affections du système circulatoire, les affections du système respiratoire, les affections du système urinaire, les affections du système génital, les affections du système osseux, les affections du système cutané, les affections du système lymphatique, les affections du système sanguin, les affections du système sécrétoire, les affections du système excrétoire, les affections du système excrétoire, les affections du système excrétoire.

A Vendre d'Occasion UNE MACHINE A VAPEUR VERTICALE DE LA FORCE DE 4 CHEVAUX AVEC SES ACCESSOIRES Le tout presque neuf S'adresser au bureau du journal. 4-1 57

SEPTIÈME DÉPÔT DE FOURRAGES DE TOUTES QUALITÉS Chez le sieur DENIS, aubergiste au 39, Palais-Catelan.

GOUDRON EN LIQUEUR de DESHAYES, pharmacien à VENDRE QUALITÉ SUPÉRIEURE. — RÉDUCTION DE PRIX. Le flacon, 1 fr. 60; le 1/2 flacon, 1 fr. MAUX DE DENTS Guérison instantanée et plombage par le Baume sédatif Chantard. Prix: 1 fr. 50. Dépôt à Roanne, chez M. GARNIER, pharmacien. 789

A VENDRE Avoines, Foins et Pailles S'adresser à M. GRIVOLAT Magasin Limousin, à Roanne. 861

A LOUER POUR LA TOUSSAINT UN VASTE LOCAL SERVANT ACTUELLEMENT D'IMPRIMERIE S'adresser à MM. MARION et VIGNAL, rue Impériale, 70.

FONDS DE BONNETERIE A VENDRE DE SUITE S'adresser à M. C. BOCHARD, rue de Bourrasnières, 13, à Roanne. Facilités pour le paiement. 6-1 56

A VENDRE A L'AMIABLE Pour entrer en jouissance de suite. UNE TRÈS-JOLIE Maison de campagne Située au bourg de Villerest Cette maison, formant un bel appartement de 5 pièces tapissées, avec cheminées de marbre, est entièrement neuve et jouit d'une vue très-agréable. Elle est bâtie au milieu d'un clos de vigne, avec un jardin fantaisie, planté d'un grand nombre d'arbres fruitiers et d'agrément. On donnera toutes facilités pour le paiement. Pour les renseignements, s'adresser à M^e AUROUX, notaire à Roanne. 4

ELIXIR DU COIRON 3 MÉDAILLES DE 1^{re} CLASSE Premier apéritif et digestif de table COMPAREZ ET JUGEZ Mêlé à l'eau, l'Elixir du Coiron est plus apéritif que l'absinthe et remplace les effets pernicieux de celle-ci par des propriétés bienfaisantes. Pris après les repas, il est plus tonique que la chartreuse; il stimule et dégage l'estomac et dissipe instantanément les aigreurs. A ces effets bienfaisants, constatés par 4 jurys successifs, l'Élixir du Coiron joint un goût délicieux et une composition rigoureusement invariable. 36 fr. les 12 litres pris en fabrique 60 fr. rendus franco de tous frais à domicile. Chaque bouteille porte le cachet et la signature de M. Delenze fils aîné le seul fabricant à Villeneuve de berg (Ardèche) Se vend au détail, chez M. MARVALLIN, liquoriste, rue Impériale, 78, à Roanne. 592

EAU DENTIFRICE PERFECTIONNÉE DU DOCTEUR JY BONN Fournisseur breveté de S. M. l'Impératrice Ces Produits sont vendus 40 pour cent moins cher que les produits analogues; — au point de vue du parfum et des propriétés, ils ne le cèdent en rien aux spécialités les plus renommées, si même ils ne les surpassent. Chez les Coiffeurs et Parfumeurs. — Paris, Province, Etranger. GROS, DÉTAIL, 44, rue des Petites-Écuries, PARIS

CUVES EN CHÊNE A5 fr. l'hectol. et au-dessus suivant capacité Ces cuves en bois parfaitement sèches, cercles en fer et bien confectionnées ne laissent rien à désirer. S'adresser chez MM. Guillet fils et Cie, marchands de bois au Coteau. 57 0